



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale

N° 038

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SIGNEE ENTRE L'ETAT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre, par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angéline BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,

Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu

Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,

Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*

Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
092-269200242-20241007-DEL_2024038-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centre Communaux d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2020, enregistrée en Préfecture des Hauts-de-Seine le 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la convention de subvention pour la réussite éducative signée entre l'Etat et le Centre Communal d'Action Sociale le 23 mai 2024,

Vu la répartition de l'enveloppe entre les différents porteurs du dispositif validée par les deux parties,

Considérant la volonté du Conseil d'Administration de reverser les montants correspondants aux associations et aux services municipaux bénéficiaires,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : d'ATTRIBUER au titre de l'exercice 2024 aux associations et aux services municipaux ci-après, une subvention dont le montant figure au regard de chacune :

PORTEUR	INTITULE	SUBVENTION ATTRIBUEE
Club des Chardons	Enjeu territorial et propositions d'actions	29 000,00 €
AFEV	Accompagnement individualisé	5 000,00 €
Univers l'Art	Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre à travers l'expression artistique	4 000,00 €
La Licorne	Action soin et culture	4 000,00 €
APPA (Psy)	Accompagnement psychologique des enfants repérés dans le cadre du PRE	7 640,00 €
Les Petits Débrouillards	Stages scientifiques et techniques à Asnières	5 500,00 €
Centre Socioculturel Louise Michel	Accès, accompagnement et suivi pour les enfants du PRE asniérois à des ateliers culturels, artistiques et socio-éducatifs de qualité	25 000,00 €
Centre Socioculturel Yannick Noah	Programme de Réussite Educative 2024	10 000,00 €
Centre Socioculturel Aimé Césaire	Accompagnement à la scolarité	5 000,00 €

Direction de l'insertion et de la cohésion sociale	renforcé et individuel	
	Passeport études / santé / sport / culture	10 000,00 €
Direction de l'insertion et de la cohésion sociale	Coordination réussite éducative	35 000,00 €
Direction de l'éducation	Ateliers artistiques et culturels	2 500,00 €
Direction de la jeunesse	Décroche pas	2 500,00 €
	<i>Sous-total services municipaux</i>	<i>55 000,00 €</i>
CCAS d'Asnières-sur-Seine	Action Club Coup de Pouce	74 000,00 €
	TOTAL	219 140,00 €

ARTICLE 2 : de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cause.

ARTICLE 3 : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, 1 place de l'Hôtel de Ville, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F95027 Cergy-Pontoise (tél. : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les Membres présents.

Votée à l'unanimité
POUR : 12 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Monsieur Cyril MICHAUD



**La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
L'Adjointe au Maire déléguée à l'Action Sociale et aux Solidarités,**

Angelina BOURDIER-CHAREF